



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

ARKEMA

Grand Prix ARKEMA – Académie des sciences de l'innovation en chimie pour des matériaux durables [créé en 2021]

APPEL A CANDIDATURES 2022

L'Académie des sciences décernera pour la première fois en 2022 le Grand Prix ARKEMA – Académie des sciences de l'innovation en chimie pour des matériaux durables d'un montant de **25.000 euros**.

Le Prix récompense des avancées scientifiques déterminantes dans l'élaboration, la caractérisation, la compréhension ou la mise en œuvre de matériaux durables, c'est à dire des matériaux dont le cycle de vie et l'utilisation conduisent à un bénéfice environnemental par rapport à l'existant.

Ces bénéfices pourraient concerner, par exemple et de façon non exclusive, les bio-ressources, le recyclage, l'utilisation de matériaux efficaces et légers dans le domaine des énergies renouvelables, de la construction ou de la mobilité durables.

En encourageant la recherche sur ces thématiques, le Prix souligne la contribution essentielle de la chimie à une économie décarbonée.

Ce Prix annuel sera attribué en **2022** à une ou un scientifique de toute nationalité sans limite d'âge exerçant dans un laboratoire ou centre de recherche public ou privé situé sur le territoire national.

Pièces du dossier de candidature

Les dossiers doivent être impérativement transmis à l'Académie des sciences par un directeur de laboratoire, un responsable d'établissement ou un Membre de l'Académie qui apporte son soutien à la candidature. **Les candidatures directes ne sont pas recevables**. De plus, une même personne ne peut être candidate à deux prix la même année.

Ils doivent comprendre :

1. Le formulaire de candidature du Grand Prix ARKEMA – Académie des sciences
2. Une lettre de soutien donnant un avis personnel sur le candidat ou la candidate (1 page)
3. Un bref curriculum vitæ (1 page maximum)
4. Les principaux résultats scientifiques du candidat ou de la candidate en accord avec le libellé du Prix (2 pages maximum),
5. La liste des principales publications (10 au maximum) : 3 à 5 lignes maximum de justification du choix par publication ainsi que les liens correspondants vers les journaux ou vers des archives ouvertes si celles-ci existent.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont à adresser :

- Par courrier électronique en un fichier unique (format PDF) à l'adresse suivante : sandrine.megret@academie-sciences.fr; selay.diakite@academie-sciences.fr,

Date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'Académie des sciences
le vendredi 4 mars 2022 à 12h

Pour tout renseignement complémentaire contacter :

Sandrine Megret - Tél. : 01.44.41.43.94 – sandrine.megret@academie-sciences.fr

Sèlay Diakité - Tél. : 01.44.41.45.76 - selay.diakite@academie-sciences.fr

Les données personnelles figurant dans les dossiers de candidature sont collectées et traitées par l'Académie des sciences dans le cadre du prix cité ci-dessus. Ces données ne seront pas communiquées à l'extérieur de l'Académie des sciences.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité sur les données. Vous pouvez faire valoir vos droits en nous contactant et en justifiant de votre identité. En cas de litige vous disposez du droit de saisir la CNIL. Toute demande d'effacement des données est susceptible d'empêcher l'exécution de la candidature à ce prix.